

Mon numéro : [Numéro à 15 chiffres]
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
[Nom] [Prénom]
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli :
<https://assure.ameli.fr>

[Nom] [Prénom]
[Adresse]
[Code postal] [Ville]



Charleville-Mézières, le [JJ/mois/AAAA]

> DEPISTAGE DU SATURNISME INFANTILE

[Madame] [Monsieur] [Nom],

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est vous invitent à faire dépister vos enfants.

Depuis le XX^{ème} siècle, de nombreuses activités industrielles se sont établies sur le territoire de la commune de Bourg-Fidèle : fonderies, émailleries, recyclage de plomb... Cet historique industriel marqué a conduit à la présence de plomb dans les sols de la commune, dans des quantités variables.

Plusieurs actions dont des dépistages de l'imprégnation par le plomb des enfants de Bourg-Fidèle ont été réalisés depuis 1998, et ont **mis en évidence que la population de Bourg-Fidèle avait une concentration de plomb dans le sang supérieure à la moyenne de la région Champagne-Ardenne.**

L'exposition à une source de plomb (qui peut être le sol contaminé, mais également la présence de peintures au plomb dans l'habitation, etc.), peut parfois amener à une intoxication appelée saturnisme, dès lors que le dosage du plomb dans le sang dépasse 50 µg/litre.

Le saturnisme touche plus particulièrement les enfants de moins de 7 ans car ils avalent davantage de poussières de plomb du fait de leurs habitudes de jeu (jeux au sol), et la mise à la bouche des mains et objets sales. Par ailleurs, pour un même niveau d'intoxication, les effets toxiques du plomb sont plus importants que pour un adulte.

Cette maladie est, le plus souvent, peu visible. Elle peut agir sur le développement de l'enfant (faible taille, poids), sur son comportement (difficultés de concentration), ses apprentissages. Cela est plus particulièrement vrai pour les enfants de moins de 7 ans, qui sont en cours de développement et de croissance.

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommande le dépistage du saturnisme par prise de sang, appelé plombémie, parmi les enfants et les femmes enceintes vivant dans les zones de pollution au plomb supérieure à 300 mg de plomb/kg de terre sèche ; ce qui correspond à la situation du territoire de Bourg-Fidèle.

Compte tenu de votre domiciliation sur cette commune, **la CPAM des Ardennes et la Délégation Territoriale des Ardennes de l'ARS Grand Est vous invitent à bénéficier d'un dépistage gratuit, appelé plombémie, afin de mesurer la quantité de plomb dans le sang de vos enfants de moins de 18 ans.**

[Dénomination organisme]
[Adresse]
[Coordonnées]

A l'aide du bon ci-joint, valable du [jj/mois/AAAA] au [jj/mois/AAAA], qui équivaut à une prescription médicale, **vous pouvez prendre rendez-vous auprès du laboratoire de votre choix et vous y présenter avec le bon ci-joint afin d'effectuer gratuitement le test de votre enfant.** Vous pouvez aussi contacter un infirmier pour faire réaliser la prise de sang à domicile. Le résultat de ce test sera adressé à votre médecin traitant.

Si vous êtes une femme enceinte, le saturnisme peut toucher votre enfant à naître. Vous recevrez également un bon à votre nom si vous avez effectué votre déclaration de grossesse avant le début de la campagne de dépistage. Si vous ne recevez pas de bon, nous vous incitons à prendre contact avec votre médecin traitant, votre sage-femme ou votre gynécologue pour envisager un dépistage du saturnisme avec le professionnel de santé qui vous suit pendant votre grossesse.

En espérant obtenir votre adhésion à cette démarche,

Avec toute notre attention,

Stéphane TROMPAT

Guillaume MAUFFRE

Directeur de la CPAM des Ardennes

Délégué Territorial des Ardennes de l'Agence
Régionale de Santé Grand Est

Si la plombémie est inférieure à 25 µg/L, aucun suivi particulier n'est à prévoir si les conseils détaillés dans le dépliant ci-joint sont appliqués.

Si la plombémie est comprise entre 25 et 49 µg/L, le saturnisme n'est pas avéré, mais une vigilance et des réévaluations de la plombémie doivent être réalisées en lien avec votre médecin traitant.

Si votre enfant présente un saturnisme avéré (plombémie supérieure ou égale à 50 µg/L), l'ARS prendra contact avec vous pour identifier l'origine de la présence de plomb et vous conseiller sur les mesures adaptées de prévention à prendre.

Dans tous les cas, des gestes simples à adopter au quotidien sont récapitulés dans la plaquette d'information jointe à ce pli.

En cas de perte de votre bon de prescription, consultez votre médecin ou votre sage-femme, qui peut dans ce cas réaliser la prescription. Les conditions de prise en charge par l'Assurance Maladie resteront les mêmes.